



CONTACT PRESSE:
Christelle Guilhaumon
christelle.guilhaumon@declik.com
06 03 29 41 80



DOSSIER DE PRESSE - SEPTEMBRE 2018

LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION DU **COMPOSTAGE PARTAGÉ**

Mardi 18 septembre à 18h
Résidence de la Barre 83000 TOULON



CONTACT PRESSE: Christelle Guilhaumon
christelle.guilhaumon@declik.com - 06 03 29 41 80

LANCEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

12 copropriétés appelées à tester le compostage partagé sur l'aire toulonnaise

EN PRÉSENCE DE :

- **Jean-Guy Di Giorgio**, Président du SITTOMAT & **Jean-François Fogacci**, Directeur du SITTOMAT
- un maître-composteur de l'**association ACCES**
- un représentant du **collectif Zéro Déchet Toulon**
- **François Racle**, Référent pour la Résidence de la Barre

En collaboration avec le collectif Zéro Déchet Toulon, le SITTOMAT lance en septembre 2018 une expérimentation de compostage partagé sur l'aire toulonnaise. Tout au long de l'expérimentation, 2 associations d'insertion professionnelle assureront le suivi et le bon déroulé de l'opération. 12 copropriétés vont ainsi tester pendant 12 mois un dispositif de compostage collectif sur leur terrain. À ce jour, 7 copropriétés volontaires répondent aux critères de l'opération.



> La mise en place du dispositif de compostage partagé

Lancement de l'expérimentation avec la Résidence de la Barre à Toulon

Dans le quartier de la Serinette à Toulon, la Résidence de la Barre fait partie des copropriétés pilotes et 50 foyers vont participer à l'expérimentation.

Mardi 18 septembre à 18h, le collectif Zéro Déchet et le Syndicat inaugurent le dispositif sur ce site. Lors du lancement, le maître-composteur issu de l'association Accès et les organisateurs de l'opération transmettent les consignes aux foyers participants et forment deux référents de la copropriété.

INFO PLUS



Le SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise) prend en charge, par délégation, la gestion et la valorisation des ordures ménagères de plus 500 000 habitants.



Zéro Déchet Toulon est un collectif informel qui rassemble des citoyens de l'agglomération toulonnaise désireux d'agir dans la réduction et la valorisation des déchets.

> La mise en place du dispositif de compostage partagé

Le process de mise en place et suivi

Une fois la copropriété sélectionnée, l'installation du matériel et le lancement de l'opération sont programmés.

3 composteurs en bois d'une capacité de 600 litres sont installés sur la zone choisie :

- 1 dédié aux **apports de biodéchets** par les habitants ;
- 1 dédié à la **matière sèche** (sciures non traitées, feuilles mortes, petites branches...);
- 1 dédié au **stockage** (pour laisser murer le compostage).

Des panneaux sont également installés pour indiquer la zone de compostage, pour préciser l'utilité de chaque composteur et rappeler les bons gestes à adopter.

Une réunion de lancement est programmée en présence du SITTOMAT, du collectif Zéro Déchet et de l'association chargée du suivi. Les habitants participants se voient remettre un bioseau (pour faciliter la collecte et l'apport jusqu'au composteur) et un guide du compostage partagé. En plus des consignes délivrées à cette occasion, l'association forme 2 copropriétaires volontaires qui deviendront les référents pour leur résidence.

Les associations effectueront ensuite une visite de suivi hebdomadaire pendant les 3 premiers mois afin de s'assurer du bon déroulé. Ensuite, ces visites se feront mensuellement. Une 2^e formation peut être envisagée si nécessaire et les associations restent joignables entre les visites.

Une fois le compost mature, le composteur est vidé par l'association et la copropriété. Le compost ainsi récupéré peut être distribué aux copropriétaires pour leurs plantes par exemple ou réutilisé dans les espaces verts communs de la résidence. La récupération du compost a lieu au bout de 6 à 12 mois environ.



> Objectif de l'expérimentation: proposer une solution de compostage pour les copropriétés situées en milieu urbain

Le compostage, une solution efficace pour réduire les déchets

Le compostage est l'un des moyens les plus efficaces pour réduire significativement ses déchets. En effet, les déchets organiques (dits biodéchets) composent environ 50 % de nos poubelles. Les administrés sont d'ailleurs de plus en plus adeptes de cette pratique. Le compostage individuel est largement répandu sur le territoire du SITTOMAT avec plus de 85 000 composteurs distribués gratuitement aux habitants de l'aire toulonnaise.

Dans cette dynamique, le Syndicat souhaite étendre cette pratique de valorisation des biodéchets aux copropriétés qui le désirent dans le but de réduire leurs déchets. Afin de proposer la solution la plus adaptée, une expérimentation de compostage partagé est lancée sur 12 mois auprès de 12 copropriétés volontaires permettant ainsi de tester le matériel, le mode de fonctionnement et de suivi. Si l'opération est un succès, le SITTOMAT a pour but d'étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire.

CHIFFRES CLÉS



• **12 copropriétés volontaires**, dont 7 répondants aux critères



• **2 associations mandatées** pour assurer le suivi



• **12 mois** d'expérimentation



• **3 composteurs** par copropriété



• Plus de **300 foyers** participants



• **2 référents volontaires** par copropriété

➤ **Objectif de l'expérimentation :** proposer une solution de compostage pour les copropriétés situées en milieu urbain

Le SITTOMAT et le collectif Zéro Déchet Toulon, organisateurs de l'opération

Cette expérimentation est portée par le SITTOMAT en étroite collaboration avec le collectif Zéro Déchet Toulon, issu de l'association Zero Waste France, qui œuvre notamment pour la réduction des déchets. Un groupe de travail, réunissant le Syndicat, des membres du collectif Zéro déchet, des techniciens de villes du territoire du SITTOMAT a été créé en janvier 2018.

Ce groupe de travail a œuvré sur le cahier des charges techniques, la communication et la mise en place d'un process. Le SITTOMAT prend en charge l'ensemble des dépenses de création et de fabrication des supports, le matériel nécessaire (composteurs, signalétiques...) et finance le suivi technique de l'expérimentation au cœur des copropriétés. Ce suivi est réalisé par deux associations (Kroc'Can et Accès / Mer Nature) ayant les compétences requises. Elles seront amenées à accompagner et veiller au bon déroulement de l'opération dans chaque copropriété participante. Le collectif Zéro déchet, fort de son réseau, a pu communiquer en faveur de ce projet auprès d'éventuels candidats.



➤ **La mise en place** du dispositif de compostage partagé

Critères à remplir pour les copropriétés participantes

Pour participer à l'expérimentation, les copropriétés volontaires doivent remplir certains critères permettant d'accueillir le dispositif de compostage partagé :

- **Présence d'espaces verts** - idéalement avec un jardinier ou un responsable espaces verts (pour récupérer les matières sèches et les réutiliser sur site) ;
- **Présence d'une zone ombragée** pour les composteurs ;
- **Présence d'un point d'eau** accessible à proximité ;
- **Présence de 2 référents** volontaires qui seront les relais entre les habitants de la copropriété et le SITTOMAT.

Une convention précisant le rôle de chacun est signée entre le syndicat et la copropriété. Néanmoins, en cas de problème constaté de la part de l'une ou l'autre des parties, le matériel serait retiré et l'expérimentation stoppée.

